

Baronnies provençales Amiante : le PNR et les centrales villageoises s'allient

Les centrales villageoises et le parc naturel régional se sont lancés dans une expérimentation pour tenter de coupler désamiantage des toitures et remplacement par des panneaux photovoltaïques.

Par Le Dauphiné Libéré - Hier à 20:36 - Temps de lecture : 3 min

|

| Vu 23 fois



Lors de la recherche de toitures, les centrales villageoises ont dû abandonner l'idée d'équiper de grandes toitures bien exposées à cause de l'amiante. Photo M. SERANE

La transition énergétique est au cœur des missions du parc naturel régional (PNR) des Baronnies provençales. Le modèle des centrales villageoises y est désormais bien ancré : quatre sociétés citoyennes sont structurées et ont équipé une trentaine de toitures. Lors de la recherche de toitures, ces collectifs citoyens ont malheureusement dû abandonner l'idée d'équiper de grandes toitures bien exposées. Le problème ? L'amiante.

Forts de ce constat, les centrales villageoises et le PNR se sont lancés dans une démarche expérimentale pour essayer de coupler désamiantage des toitures et remplacement par des panneaux photovoltaïques, la production d'électricité permettant de financer une partie des travaux. « Le Parc est ici pleinement à sa place et démontre sa capacité d'innovation face à deux sujets très concrets pour les habitants des Baronnies provençales : la santé et le logement », indique Nicole Peloux, présidente du PNR. Un programme d'études a été lancé fin 2019 avec le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il a été piloté par un comité rassemblant les centrales villageoises locales, le PNR, la sous-préfecture de Nyons, la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), la chambre d'agriculture de la Drôme et le CEDER (Centre pour l'environnement et le développement des énergies renouvelables).

Deux bâtiments se verront poser des panneaux photovoltaïques

Les investigations se sont décomposées en deux grands axes : un axe juridique et réglementaire permettant d'identifier les obligations et les responsabilités de chacun, et d'imaginer des montages contractuels permettant aux centrales villageoises d'intervenir dans le désamiantage et la pose de

panneaux photovoltaïques sur des bâtiments appartenant à des tiers. Puis, un axe techno-économique qui s'est appuyé sur huit toitures agricoles, commerciales ou artisanales : étude de la structure des bâtiments, possibilités techniques d'équipement de panneaux photovoltaïques, estimations financières.

Stéphane Gillet, président des centrales villageoises Sud Baronnies, explique : « Petit à petit, on a compris le processus. La gestion des déchets est évidemment très réglementée, avec une traçabilité dans leur processus de traitement et d'élimination. Nous avons fait le choix de travailler avec un acteur capable de s'occuper de tout le volet désamiantage, de la dépose des plaques jusqu'au traitement des déchets. »

La phase d'études est terminée, deux premiers bâtiments vont obtenir une nouvelle toiture pour se parer de panneaux photovoltaïques en 2023.

À l'échelle du Parc, on estime que 1 200 toitures sont amiantées, dont 800 pourraient recevoir une installation photovoltaïque, soit un potentiel de 18 mégawatt-crête (MWc).

Couplée au fait que l'on puisse redonner une valeur à d'anciens bâtiments et soustraire ses propriétaires au risque sanitaire lié à l'amiante, la démarche mérite d'être reproduite par le plus grand nombre.